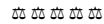


Responsables scientifiques: Julie Alix, Professeur, Université de Lille 2 et Olivier Cahn, Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise



Langues de travail: français et anglais

Colloque international

ANR - Ni guerre, ni paix (NI²)

Les nouages de la violence et du droit dans la formation et la transformation des ordres politiques

L'hypothèse de la guerre contre le terrorisme Implications juridiques

9 et 10 février 2017

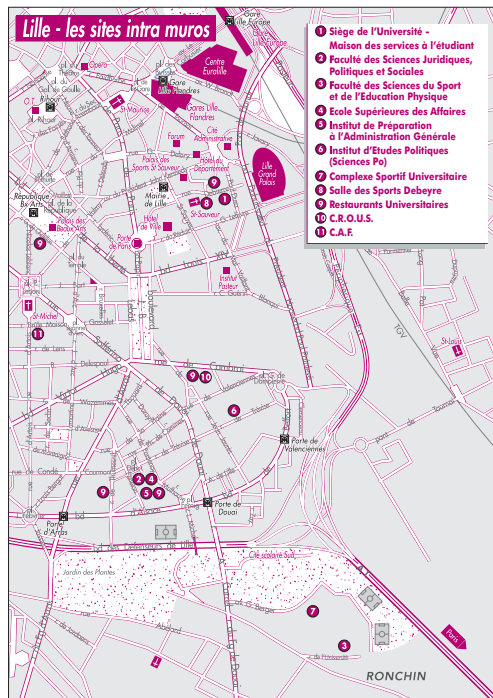
Université de Lille 2

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales

1, Place Déliot (Métro Porte de Douai)

59000 - Lille

Amphithéâtre René Cassin



9 février 2017 (9h - 18h)

Ouverture (9h à 9h30)

Accueil

Présentation du projet ANR-NI² (Dominique Linhardt et Cédric Moreau de Bellaing)

Introduction (Julie Alix et Olivier Cahn)

1. Les droits étrangers à l'épreuve de la « guerre contre le terrorisme » (9h30-12h30)

Présidence : Raphaële Parizot (Université de Nanterre)

Des Etats étrangers ont fait l'expérience de la « guerre contre le terrorisme », de manière assumée et affirmée ou, tout en le contestant, dans les faits. Ces expériences étrangères permettront d'identifier les incidences juridiques et de déterminer dans quelle mesure les législations ont basculé de « l'antiterrorisme ordinaire » à la « guerre contre le terrorisme ».

- Le droit algérien (Mouloud Boumghar, Université d'Amiens)
- Le droit étasunien (Rui Miguel Pereira, EHESS)

11h - Pause café

- Le droit israélien (Eli Salzberger, Université de Haïfa)
- Le droit espagnol (Marion Lacaze, Université de Bordeaux)

12h45 : Buffet des intervenants

2. Les sciences criminelles à l'épreuve de la « guerre contre le terrorisme » (14h30-18h)

Présidence : Pascal Beauvais (Université de Nanterre)

Si elle est assumée par l'exécutif, la guerre contre le terrorisme ne semble avoir été ni pensée, ni conceptualisée, par les autorités publiques françaises. Depuis janvier 2015, les textes qui se sont succédé et les réformes pratiques mises en oeuvre en matière de lutte contre le terrorisme ne permettent pas d'identifier un plan rationnel d'adaptation du Droit à cette nouvelle doctrine mais, plutôt, des corrections à la marge du droit commun et la création de situations de fait accompli. L'apport des sciences humaines et sociales apparaît donc essentiel pour appréhender la signification de la déclaration de guerre faite aux terroristes et permettre une analyse éclairée du droit positif.

- Analyse historique (Gilles Ferragu, Université de Nanterre)
- Analyse en histoire du droit et de la justice (Sébastien Le Gal, Université de Grenoble)

16h - Pause café

- Analyse sociologique (Cédric Moreau de Bellaing, ENS)
- Analyse philosophique (Raphaëlle Théry, EHESS)

10 février 2017 (9h - 18h)

3. Les droits de l'antiterrorisme à l'épreuve de la « guerre contre le terrorisme » (9h-12h30)

Présidence : Audrey Darsonville (Université de Lille II)

Depuis l'intervention française au Mali et après le lancement de l'opération « Sentinelle », les forces armées sont impliquées, à l'intérieur et hors des frontières, dans la lutte contre le terrorisme. Le droit militaire constitue une nouvelle branche de l'antiterrorisme. De surcroît, depuis la loi du 13 novembre 2014, une reconfiguration des domaines respectifs du droit pénal et du droit administratif se manifeste. L'articulation et les finalités respectives de ces deux droits deviennent difficiles à identifier, tant la volonté de détecter le terrorisme à l'état embryonnaire a fait éclater les frontières disciplinaires entre prévention administrative et répression pénale.

- Redéfinition de la police administrative (Maxence Chambon, Université de Cergy-Pontoise)
- Redéfinition du renseignement (Bertrand Warusfel, Université de Lille 2)
- Emergence d'un droit répressif pour lutter contre le financement du terrorisme (Jérôme Lasserre-Capdeville, Université de Strasbourg)

11h - Pause café

- Mutations du droit pénal à l'épreuve de la lutte contre le terrorisme (Valérie Malabat, Université de Bordeaux)
- Mutations du droit militaire à l'épreuve de la lutte contre le terrorisme (David Cumin, Université de Lyon III)

12h30: Buffet des intervenants

4. Les normes d'encadrement à l'épreuve de la « guerre contre le terrorisme » (14h-17h)

Présidence : Geneviève Giudicelli-Delage (Université de Paris 1)

Si la « guerre contre le terrorisme » constitue le nouveau paradigme de la lutte contre le terrorisme, cette dernière doit se fonder sur une nouvelle rationalité dont les contours juridiques devraient s'inscrire dans le respect des exigences des normes supra-législatives. Il s'agit ainsi de déterminer comment les normes supérieures accompagnent et circonscrivent la guerre menée par l'Etat français contre le terrorisme et les contraintes auxquelles devrait être soumise la redéfinition en cours des domaines respectifs des droits de l'antiterrorisme.

- Encadrement constitutionnel (Jordane Arlettaz, Université de Montpellier)
- Encadrement par le droit international public et le droit humanitaire (Muriel Ubeda-Saillard, Université Lille 2)

15h30 - Pause café

- Encadrement par le droit européen des droits de l'homme : CEDH et Charte des droits fondamentaux (Anne Simon, Université de Paris I)
- Encadrement par le droit de l'Union européenne : PESD et ELSJ (Alexis Valhas, IEP de Strasbourg)

Table ronde conclusive : Quelle rationalité pour la lutte contre le terrorisme ?

- Dominique Linhardt (EHESS)
- Michel Massé (Université de Poitiers)
- François Saint-Bonnet (Université de Paris 2)